

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les tests génétiques vendus dans le commerce ou sur internet sont déconseillés par les experts

Campagne sur internet à l'appui, le Groupe d'experts vaudois pour l'analyse génétique humaine (GEGH) rappelle qu'effectuer un test génétique n'est pas un acte anodin. De tels actes devraient toujours être exécutés dans le but d'obtenir des informations pertinentes, relatives notamment à la santé des individus. Ces tests doivent en outre respecter scrupuleusement les conditions fixées par la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH).

Il est de plus en plus courant de trouver des offres en vente directe de tests génétiques sensés révéler des informations sur le patrimoine génétique de la personne. Les progrès technologiques permettent de proposer aujourd'hui des tests à des prix relativement accessibles. Lorsque ces tests sont susceptibles de fournir des données médicales, en Suisse ils ne peuvent être prescrits que par un médecin et doivent être assortis du conseil d'un professionnel. Or certaines offres, en particulier celles disponibles sur internet et dont les prestataires se trouvent à l'étranger, ne permettent pas de garantir le respect des dispositions strictes fixées par la LAGH concernant le but recherché, la conservation et l'utilisation des données ou encore le conseil génétique. Par ailleurs, la valeur scientifique de ces tests est le plus souvent remise en question. Les informations ainsi obtenues sont en principe peu significatives, n'indiquant par exemple que de vagues prédispositions à la survenue d'une maladie.

De nombreux types de tests sont apparus sur le marché suisse avec des promesses aussi diverses que de mesurer la compatibilité de personnes à former un couple ou d'évaluer ses performances sportives. Si la LAGH n'interdit pas spécifiquement la vente de certains tests de gré à gré, le GEGH émet de sérieux doutes quant à leur fiabilité. D'une manière générale, le groupe d'experts recommande à chacun de bien mesurer la portée d'une transmission de son matériel biologique à des sociétés commerciales afin de réaliser des analyses ADN.

Ainsi, les tests génétiques ne devraient être envisagés que pour des motifs

substantiels et dès lors être encadrés par des professionnels de la santé qui seront à même de pouvoir en évaluer la portée et de les interpréter. Le GEGH ne peut que regretter tout autre usage qui tendrait à banaliser le recours aux tests ADN et à mettre au premier plan la génétique, notamment dans le monde du sport, alors que d'autres facteurs doivent primer. Le GEGH lance une campagne début juin sur internet, notamment à travers les réseaux sociaux et les moteurs de recherche, afin d'informer la population sur ce sujet actuel.

Informations sur www.vd.ch/genetique

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juin 2014

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, président du GEGH, 021 316 42 46